

Placer la reprise et la croissance sous le signe du travail décent

Organisation Internationale du Travail

Genève : Bureau International du Travail, 2010 - 46 p.

Source : Organisation Internationale du Travail,

[http://www.ilo.org/public/libdoc/ilo/P/09378/09378\(2010-99\)46.pdf](http://www.ilo.org/public/libdoc/ilo/P/09378/09378(2010-99)46.pdf)

Tags : Economie | Reprise économique | Croissance | Emploi

Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), la reprise de l'économie mondiale et de l'emploi est menacé par l'instabilité du système monétaire et financier international. Cette instabilité s'explique en partie par la crise de la dette publique et les déficits budgétaires enregistrés par de nombreux pays.

Le rapport met l'accent sur la question du chômage qui continue d'augmenter dans de nombreux pays, malgré la reprise de la production industrielle. En effet, le taux de chômage mondial devrait rester élevé en 2010 pour s'établir à 6.5 %, soit plus de 210 millions de chômeurs dans le monde.

Quant à la détérioration de la situation des travailleurs non qualifiés et à l'accentuation de la précarité, le rapport souligne aussi la faible qualité des emplois créés. En effet, le pourcentage de travailleurs occupant des emplois vulnérables et précaires dans le monde est estimé à 52,8 % en 2009.

Cette catégorie d'emplois, qui se concentre dans les secteurs exposés à la conjoncture économique tels que les services et la construction, se caractérise par des contrats de courte durée et par une faible rémunération.



En concordance avec le Pacte mondial pour l'emploi adopté par la Conférence Internationale du Travail en 2009, le défi consiste à assurer une reprise génératrice d'emplois, mais qui soit aussi équilibrée et durable en vue d'atténuer les inégalités inter-catégorielles et de garantir une stabilité aussi bien économique que sociale.

A cet effet, l'OIT suggère de promouvoir un modèle de croissance basé sur l'emploi et de créer un climat plus favorable à l'innovation et à l'investissement tout en améliorant le soutien financier, administratif et technique accordé à la «petite» économie dans toutes ses variantes. Ces mesures devraient être relayées par des politiques publiques visant à faciliter la lutte contre la pauvreté par le travail et à améliorer la coopération internationale.